

## 6679 - Est-ce que le fait de fumer met fin aux ablutions ?

---

### La question

Question : Comment la Charia juge-t-elle celui qui vend les différentes marques de cigarettes ?  
Moi je fume, et quand j'entend l'appel du muezzin, j'entre dans la mosquée... Dois-je renouveler mes ablutions ou il suffit que je me gargarise ? Je sais d'ailleurs que le tabac occasionne diverses maladies.

### La réponse détaillée

La vente du tabac est interdite pour les nombreux préjudices qui en découlent. Celui qui la pratique est un dévoyé, un rebelle. Mais il n'est pas nécessaire de renouveler les ablutions à cause de l'usage du tabac. Il est cependant recommandé d'enlever de sa bouche la mauvaise odeur par les moyens appropriés. En plus, il faut s'empresser à se repentir auprès d'Allah pour cet acte.